

Conseil communal du 7 octobre 2019

Vous trouverez ici une synthèse de mes *interventions*.
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Pour les **Questions d'actualités** posées en début de séance : voir la publication sur le site internet ECOLO DURBUY.be

Point n° 9. Subventions ordinaires divers.Liquidation.

Il s'agit des subventions récurrentes accordées à diverses asbl. Laurence Le Bussy (Commune Passion) a interrogé le Collège sur les critères d'octroi de ces subventions. La demande introduite par l'asbl Carnaval de Barvaux a été refusée : seule une subvention ponctuelle pour 2019a été accordée.

Mon point de vue : il me semble anormal que le Carnaval de Barvaux, devenu un folklore incontournable de la commune, ne bénéficie pas du soutien de la Commune.

Mon intervention : faute de critères précis, quelle est la ligne de conduite du Collège ?

Réponse du Bourgmestre : la liste des asbl subventionnées depuis toujours !
Conclusion : bon courage aux nouvelles initiatives !

Point n° 12 : Bâtiment fonds du logement (des Familles nombreuses de Wallonie) – à Bomal, rue Fleurie, n°12 – Aménagement des abords.

En ma qualité de membre de l'AG de l'AIS – Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg, j'ai salué le début de travaux très attendus où seront aménagés quelques appartements sociaux.

Point n°13. Réfection des ponts de Pont-le-Prêtre – Marché de Services pour auteur de projet.

Ici aussi, j'ai salué l'évolution du dossier, mais en rappelant à l'Echevin des Travaux que les deux petits ponts étaient repris à l'inventaire du Petit Patrimoine de Villers-Sainte-Gertrude, et que les habitants tenaient à leur respect.

Point n° 15. Question de voirie – Lotissement « Prima house » à Grandhan. **J'ai affirmé** :

- que ce projet de lotissement était un **mauvais projet**. Loin de tout service, il va nécessiter d'importants investissements pour rectifier artificiellement un terrain marécageux que tout le monde va devoir payer (particuliers lors de l'achat du terrain et travaux imposés, et la collectivité pour la gestion future de l'évacuation des eaux) ;

- que le **projet de voiries était dangereux** à sa sortie vers le rue Vanderpeere : sortie en pente forte et dans un tournant.

Ma proposition : j'ai préconisé que les deux sorties aboutissent à la rue du Monument.

NB : Manque d'expérience, j'aurai du préciser que je votais « NON » à ce projet...ce qui est ma position.

Point n° 16. Règlement de police sur les hébergements touristiques

J'ai interrogé le Collège :

- quels résultats (impact) du règlement depuis son entrée en vigueur en 2017 ? **Réponse :** *peu de nouveau gîtes de 15 lits et plus. Et contournement de celui-ci par de nombreux gîtes de 14 lits. D'où l'adaptation de la réglementation.*

- Qui va gérer ce règlement au sein de l'administration communale ? En effet, le nouveau règlement impose, notamment, une plaquette d'identification à délivrer par la Ville, une personne relais qui fasse l'accueil elle-même et qui doit habiter à moins de 300 m ou habiter sur place.

Réponse : *le service Travaux (...qui est déjà débordé), au fur et à mesure du renouvellement des attestations de Sécurité Incendie (ASI)*

- j'ai suggéré, afin d'assurer une équité, que des contrôles soient effectués par la commune.

Réponse : *ce serait une bonne chose.*